

## RHODIASAN FLASH

### SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit .....	2
1.2. Utilisation identifiées .....	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur .....	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS .....	3
2.1. Classification du mélange .....	3
2.2. Eléments d'étiquetage .....	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION .....	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS .....	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés .....	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.....	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange .....	5
5.3. Conseil aux pompiers .....	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence .....	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage .....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE .....	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger .....	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière .....	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE .....	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition .....	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES .....	7
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles .....	7
9.2. Autres informations .....	7
10. STABILITE ET REACTIVITE .....	7
10.1. Réactivité .....	7
10.2. Stabilité .....	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses .....	7
10.4. Conditions à éviter .....	7
10.5. Matières incompatibles .....	7
10.6. Produits de décomposition dangereux .....	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES .....	8
11.1. Informations sur les effets toxicologiques .....	8
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	8
12.1. Toxicité .....	8
12.2. Persistance et dégradabilité.....	8
12.3. Potentiel de bioaccumulation .....	8
12.4. Mobilité dans le sol.....	8
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB .....	8
12.6. Autres aspects néfastes.....	8

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE  
Nom du produit : RHODIASAN FLASH

Page 2 sur 11

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION .....	8
13.1. Méthodes de traitement des déchets .....	8
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT .....	9
14.1. No ONU .....	9
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies .....	9
14.3. Classe de danger concernant le transport .....	9
14.4. Groupe d'emballage .....	9
14.5. Dangers pour l'environnement .....	9
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur .....	9
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC .....	9
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	9
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement .....	9
15.2. Evaluation de la sécurité chimique .....	9
15.3. Autres prescriptions .....	9
16. AUTRES INFORMATIONS .....	10

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

**1.1. Identificateur du produit**

RHODIASAN FLASH

Fongicide

**1.2. Utilisation identifiées**

CHEMINOVA AGRO FRANCE

19 Bd Eugène DERUELLE

69003 LYON

Tel 04 37 23 65 70

Fax 04 76 71 08 46

[cheminova@cheminova.com](mailto:cheminova@cheminova.com)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur**



**1.4. N° d'appel d'urgence**

Centre antipoison :

Paris : 01.40.05.48.48

Lyon : 04.72.11.69.11

Marseille : 04.91.75.25.25

Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit selon la Directive 1999/45/EC	Xn, N R22-R36-R48/22-R50/53
Classification CLP du produit selon le règlement 1272/2008	Toxique par ingestion: cat. 4 (H302) ; Lésions oculaires : cat.2 (H319) ; STOT RE: cat. 2 (H373) ; Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1 (H400); chroniques, cat. 1 (H410)
Classification OMS du produit Recommandations de classification 2009	Classe II (Risque modérément dangereux dans les conditions normales d'utilisation).
Dangers pour la santé	Nocif par ingestion; risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
Dangers pour l'environnement	Très toxique pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Identificateur du produit	Thirame 80 % WG
Pictogramme de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 Contient du Thirame. Peut produire une réaction allergique.
Phrase(s) SP	SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Conseil de prudence	P260 Ne pas respirer les poussières /fumées/gaz /brouillards/vapeurs/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE +312 ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec + P351 précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever + P338 les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. + P313 P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.

### 2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

### 3. COMPOSITION

#### 3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	Classement CLP	[%]
Thiram	137-26-8 205-286-2	STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH401	80 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Traiter les symptômes. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture et bande abdominale.

**Inhalation:** Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Conseils généraux pour les dithiocarbamates

Biosurveillance possible en cas d'exposition chronique : taux de TTCA dans l'urine en fin de journée de travail/de semaine.

Prise de sang pour les effets différés : examen du foie, de la fonction rénale, de la fonction thyroïdienne

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

### **5.2. Dangers particuliers résultant du mélange**

Les poussières émanant de ce produit peuvent former un mélange explosif avec l'air. Lors de la décomposition, des matières combustibles peuvent se libérer. La combustion du produit dégage des fumées irritantes. Des gaz toxiques tels que des oxydes de carbone, d'azote et de soufre peuvent s'échapper en cas d'échauffement ou d'incendie.

### **5.3. Conseil aux pompiers**

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

### **6.4. Références aux autres sections**

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.  
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Ne pas respirer les vapeurs/poussières. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition ainsi que du gel. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition **Thiram** TWA: 0,05 mg/m<sup>3</sup> (ACGIH TLV-Fraction inhalable et vapeur)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non-dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie. Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail. Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.
Protection des mains	Porter des gants en néoprène. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.
Protection de la peau	Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Solide (granulé)
Couleur	Brun clair
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	± 8 (solution aqueuse 1%)
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Viscosité	Non applicable
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	± 0,6 g/ml
Solubilités	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log P <sub>ow</sub> : 1,73
Température d'auto-inflammation	235°C
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible

### 9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est dispersible dans l'eau.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>10.1. Réactivité</b>	Aucune donnée disponible.
<b>10.2. Stabilité</b>	Le produit est stable à température ambiante.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune donnée disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Eviter l'exposition du produit à la chaleur. Eviter la formation de poussières.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Le produit se décompose en présence d'acides forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de la décomposition, des matières combustibles peuvent se libérer. La combustion du produit dégage des fumées irritantes. Des gaz toxiques tels que des oxydes de carbone, d'azote et de soufre peuvent s'échapper en cas d'échauffement ou d'incendie. Se référer au sous-paragraphe 5.2.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (Produit)

- \* **par ingestion (rat)** DL<sub>50</sub>: 1407 mg/kg
- \* **par contact cutané (rat)** DL<sub>50</sub> : > 2000 mg/kg
- \* **par inhalation (rat)** : Il a été prouvé qu'une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.

Irritation de la peau Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Irritation des yeux Le produit est irritant pour les yeux

Sensibilisation cutanée Le produit est non-sensibilisant (expérimentations animales).

Risque par aspiration Aucune donnée disponible.

Symptômes et effets, aigus et différés Ce produit peut entraîner arythmie cardiaque, maux de tête, eczéma, dermatite, nausées, insuffisances respiratoires, réactions allergiques. La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

#### Toxicité chronique (Substance active)

Effet mutagène Aucun effet mutagène n'a été détecté lors d'expérimentations animales.

Cancérogénicité Aucun effet cancérigène n'a été décelé lors d'expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction Ce produit est non toxique pour la reproduction.

STOT - Expositions répétées Organes cibles = le foie, les reins, l'estomac.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Poissons : CL<sub>50</sub>: 0,046-1,20 mg/l

Invertébrés : Daphnies, CE<sub>50</sub>, 48 h : > 0,2 mg/l

Algues : Algues vertes, CE<sub>50</sub>, 120 h : 0,14 mg/l

Bactéries : Cl<sub>50</sub>: 3,11 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité** La durée de demi-vie est comprise entre 2 à 7 jours.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation minimal.

Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau.

### 12.4. Mobilité dans le sol

K<sub>oc</sub> = 2245-24526

### 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

#### Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE  
Nom du produit : RHODIASAN FLASH

Page 9 sur 11

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

<b>14.1. No ONU</b>	3077
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Thiram)
<b>14.3. Classe de danger concernant le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	 III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin
<b>14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Ne pas déverser dans l'environnement
<b>14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

<b>15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
<b>15.2. Evaluation de la sécurité chimique</b>	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.
<b>15.3. Autres prescriptions</b>	<p>Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)</p> <p><b>Protection des travailleurs</b> : réglementation française</p> <p>Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.</p> <p>Prévention médicale : Code du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article R 234.9 et 10 (femmes)</li> <li>- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)</li> <li>- articles R 231-35 et 38 (formation)</li> </ul> <p>Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)</p> <p><b>Délai de réentrée</b> :</p> <p>En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.</p> <p><b>Protection de l'environnement</b> :</p> <p>Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1172</li> <li>- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510</li> </ul>

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Changement à noter dans les fiches de sécurité** De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

### Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

#### Phrases de risque

*selon la Directive 1999/45/EC*

- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et pour la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrases de risque

*selon le règlement CE 1272/2008*

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH208 Contient du Thirame. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

**Liste des abréviations**

ACGIH American Conference of Industrial Hygienists	ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement
CAS Chemical Abstracts Service	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE <sub>50</sub> 50% Concentration induisant un effet	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CI <sub>50</sub> 50% Concentration d'inhibition	OMS Organisation Mondiale de la Santé
CL <sub>50</sub> 50% Concentration létale	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
CLP Classification, Labelling and Packaging	Phrases R Phrases de risque
DL <sub>50</sub> 50% Dose létale	Phrases S Phrases de sécurité
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
DSD Dangerous Substance Directive	TLV Threshold Limit Values
EC ou CE Communauté Européenne	TWA Time-Weighted Average
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	WG Granulés dispersibles dans l'eau